COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2018 qui s'est tenue à la Mairie de Routelle

Conseillers présents : 13

M. BAÏOTTO – M. BRAUN– Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – Mme GRILLON
M. HYVERNAT – M. LALLEMAND – M. LARTOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS

Conseillers excusés : 4 (2 donnent procuration)
Mme BOILLOT - M. BOUVERET - M. LOLLIOT donne procuration à M. BAÏOTTO - M. REHN donne procuration à Mme GRILLON

Conseillers absents : 4
Mme GODAIN - M. KHELIFI - M. LAFFIN - M. PRETET

La séance est ouverte à 20h35
Secrétaire de séance : Mme GRILLON.
Présidente de séance : Mme OLSZAK

Le Conseil Municipal accueille Monsieur BERTENAND, Président de l'association de chasse de notre commune et son Vice-Président Monsieur TISSERAND pour une présentation de leur fonctionnement et de leurs différentes actions menées sur notre territoire pour l'entretien et le nettoyage de notre forêt.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2018

Madame le Maire demande si les conseillers ont des remarques à faire sur le dernier compte-rendu. N'ayant aucune observation, il est soumis au vote.

Contre : 0 *Abstention : 0* *Pour : 15*
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2 – Convention Mardis des Rives

Comme les années précédentes la Communauté du Grand Besançon organise une série de concerts dans les communes en bordure du Doubs. Il aura lieu dans notre commune le mardi 31 juillet et débutera à 20 h avec un groupe de 4 musiciens : **le Gerchouine And Fire saxophone quartet** (musique du monde). La petite restauration devra être assurée à partir de 19h30 ; elle reste encore à définir avec les associations de la commune et / ou de nouveaux prestataires. La buvette sera assurée par les associations Auricella et CADO. En cas de pluie, la commune ne pouvant offrir de solution de replis satisfaisante, la décision d'annulation sera prise la veille du concert, à 17h maxi, conjointement avec le Grand Besançon. Il est nécessaire d'établir une convention pour l'organisation de ce concert.

Contre : 0 *Abstention : 0* *Pour : 15*
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Convention de prestation d'entretien des espaces mis à disposition au Grand Besançon

Suite au transfert de compétence de la gestion de la base de loisirs d'Osselle à la C.A.G.B, et du fait de la distance entre les services techniques du Grand Besançon et le site à entretenir, de la fréquence d'entretien nécessaire pour ces espaces verts, il est proposé de passer une convention entre la commune et la C.A.G.B. pour les prestations suivantes sur un ensemble de parcelles définies, couvrant cette zone :

- Ramassage des dépôts sauvages de toutes sortes
- Tout autre entretien et nettoyage, nécessaire à la bonne tenue et propreté du site.

L'entretien devra intervenir une fois par semaine au maximum, et la prestation sera calculée et refacturée au Grand Besançon.

Contre : 0 *Abstention : 0* *Pour : 15*
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Mise à disposition de l'agent communal pour la tonte de l'école de Routelle et le déménagement de l'école d'Osselle

A – Déménagement de l'école d'Osselle

Madame le Maire indique aux conseillers qu'en raison de la fermeture de l'école d'Osselle à la rentrée scolaire 2018-2019, il convient de procéder au déménagement des affaires scolaires de l'école sur les 2 écoles de Roset-Fluans et de Routelle. Il est proposé aux élus de mettre à disposition l'employé communal et de demander un remboursement au SIVOS du RPI des 3 moulins. La date du déménagement est fixée au samedi 21 juillet à 8h30 devant l'école d'Osselle. Toute aide de la part des parents d'élèves, élus, concitoyens sera la bienvenue.

Contre : 0 *Abstention : 0* *Pour : 15*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

B – Tonte école de Routelle

L'employé communal s'occupe depuis 2018 de la tonte de l'école maternelle située à Routelle. Il convient de passer une convention pour un remboursement au SIVOS du RPI des 3 moulins sur la base de 2 états réalisés fin juillet et fin octobre. La commune de Roset-Fluans facture déjà au SIVOS du RPI cette prestation, effectuée par son employé municipal, sur l'école de Roset-Fluans.

Contre : 0 *Abstention : 0* *Pour : 15*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Avis d'enquête publique – parc Eolien

Madame le Maire informe les conseillers du projet de création et d'exploitation de deux parcs éoliens sur les communes de Pouilley-Français, Corcondray, Mercey-le-Grand et Lantenne-Vertière, et en raison de la proximité de la commune d'Osselle-Routelle avec le projet sur les communes de Pouilley-Français et de Corcondray, l'avis du Conseil d'Osselle-Routelle est demandé sur cette implantation.

Si pour certains Conseillers, ces installations semblent nécessaires à la diversification de la production d'électricité, pour d'autres, il est difficile de prendre une décision sur ce type de projet qui n'impacte pas directement la commune.

Contre : 0 *Abstention : 8* *Pour : 7*

Cette délibération est approuvée à la majorité.

6 – PLUI – Désignation d'un référent

Madame le Maire rappelle que la compétence relative aux documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis le 27 mars 2017. Dans la perspective d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Grand Besançon a adopté le 29 janvier 2017 une charte de gouvernance qui prévoit la mise en place de comités de secteurs au sein desquels siègent deux élus par commune : Le Maire, ainsi qu'un Adjoint au Maire, désigné par le Conseil Municipal.

Monsieur BAÏOTTO se propose comme candidat.

Contre : 0 *Abstention : 0* *Pour : 15*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Questions diverses

- Déplacement des conteneurs à verres situés face au parking de la base de loisirs d'Osselle vers l'entrée du cimetière pour moins de dépôts sauvages.

- Dépôt de plainte et référé au Tribunal Administratif contre l'installation des gens du voyage sur le quartier de Routelle avec vol d'eau. Ce travail est en lien avec la CAGB qui a la compétence gens du voyage.
- Prochaine réunion de travail sur le plan de sauvegarde communal prévue jeudi 12 juillet à 20h30 à la mairie de Routelle
- Information sur le vote de l'Agglomération pour le prochain transfert de compétence voirie et éclairage public pour passer en communauté urbaine ; début juin, une dizaine de communes s'était manifestée pour l'étude de soutenabilité financière qui sera examinée par un cabinet indépendant.
- Débriefing sur le triathlon du 17 juin 2018 – le Triathlon 2019 aura lieu le dimanche 16 juin à nouveau entre Osselle-Routelle et Torpes.
- Point de notre référent sur le développement de l'Ambroisie sur notre territoire
- Prochain conseil envisagé pour fin août / début septembre

la séance est levée à 22h20
Madame le Maire,

Anne OLSZAK

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE
25370